



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE FORTUNADE

L'an **deux mil vingt deux, le trente mars**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT**.

Étaient présents : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Philippe SOURIE, M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, M. Laurent DELAGE (absent pour les points 1 à 4), Mme Caroline BROSSARD, Mme Emilie BLANCHARD, M. Jérémy DESROCHES, Mme Isabelle BESANGER, M. Richard BONNET, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET.

Étaient absents excusés : M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTEIL, Mme Jacqueline LEYRAT, Mme Sophie LACOMBE.

Procurations : M. Sylvain PORTA en faveur de Mme Sylvie LAFORGE, Mme Brigitte MASMONTEIL en faveur de Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, Mme Sophie LACOMBE en faveur de M. Philippe SOURIE.

Secrétaire : M. Anthony MONTEIL.

Procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2022.

---

### **COMPTE DE GESTION 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

**APPROUVE, à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric BOUYSSON,  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme DUPIN de BEYSSAT,  
Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Reports		280 817,87	124 702,57		280 817,87	124 702,57
Op exercice	1 125 656,26	1 397 558,06	388 014,70	442 895,82	1 513 670,96	1 840 453,88
<b>TOTAUX</b>	<b>1 125 656,26</b>	<b>1 678 375,93</b>	<b>512 717,27</b>	<b>442 895,82</b>	<b>1 638 373,53</b>	<b>2 121 271,75</b>
Résultats de clôture		552 719,67	69 821,45			482 898,22
Restes à réaliser			410 465,06	183 776,00	410 465,06	183 776,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 125 656,26</b>	<b>1 678 375,93</b>	<b>923 182,33</b>	<b>626 671,82</b>	<b>2 048 838,59</b>	<b>2 305 047,75</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>552 719,67</b>	<b>296 510,51</b>			<b>256 209,16</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réalisés,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

16 VOTANTS - 16 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

### AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021 dressé par Mme DUPIN de BEYSSAT, Maire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B</b>	<b>552 719,67</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (1 397 558,06 – 1 125 656,26)	271 901,80
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	280 817,87
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+ E</b>	<b>- 69 821,45</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (442 895,82 – 388 014,70)	54 881,12
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	- 124 702,57
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes-Dépenses (183776,00-410465,06)	- 226 689,06
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)</b>	<b>- 296 510,51</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	296 510,51
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	256 209,16
Report déficitaire en fonctionnement (RD 002)	

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

## **BUDGET 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget 2022 tel qu'il est présenté.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

## **TAUX IMPOSITION 2022**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2021 le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties intègre le taux de TFPB départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2022 :

**Foncier bâti : 32,22% - Foncier non bâti : 62,87%**

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

## **TARIFS :**

### **1/ CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la cantine pour faire face aux augmentations des fournitures (énergie, denrées alimentaires,...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'augmenter les tarifs comme suit à compter du 1er septembre 2022 :

1. repas enfant : 2,50 €
2. repas adulte : 6,00 €

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

### **2 /AUTRES TARIFS**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de certains services pour faire face aux augmentations de prix des fournitures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de modifier les tarifs comme suit à compter du 1er Mai 2022

1. Droit de place simple : 2 €/heure
2. Droit de place avec branchement électrique : 5 €/heure
3. Aire de camping-car : forfait eau : 3 €/100l - Electricité : 5 €/24 heures

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

### **2 /REDEVANCE TERRASSE**

Le Conseil Municipal décide de ne plus appliquer la redevance « Terrasse ».

17 VOTANTS - 16 POUR - 1 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

## **PARTICIPATION FDEE DE LA CORREZE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la quote-part de la commune à la FDEE de la Corrèze s'élève à 24 750,15 € pour l'année 2022. Elle demande au Conseil de délibéré pour accepter que cette contribution soit fiscalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- accepte le recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification de la Corrèze à 24 750,15 € pour l'année 2022,

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **EMPRUNT - TRAVAUX 2022**

Pour la réalisation de l'emprunt destiné au financement des investissements prévus par le budget 2022, conformément aux termes de l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Donne délégation à Madame le Maire pour procéder à la réalisation de l'emprunt d'un montant de 150 000 € prévu au budget 2022 et de passer à cet effet les actes nécessaires.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE 2022/2023**

Vu les résultats de l'enquête effectuée auprès des familles,  
Vu l'avis du Conseil d'Ecole réuni le 2 Mars 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- décide de maintenir pour l'année scolaire 2022/2023, l'organisation scolaire de l'Ecole de la commune à 4,5 j avec des activités périscolaires.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de la secrétaire de mairie au cours de l'année 2023. Afin de préparer la transition dans les meilleures conditions, elle propose au Conseil Municipal de lancer la procédure de recrutement en amont pour permettre que l'agent recrutée puisse travailler en binôme avec la secrétaire actuelle. Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de créer des emplois sur des grades différents pour s'assurer une pluralité de choix parmi les candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1- décide, pour pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie, de la création au 1er Octobre 2022 :

- d'un poste d'attaché territorial à temps complet,
- d'un poste à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe
- d'un poste à temps complet de rédacteur principal de 2ème classe
- d'un poste à temps complet de rédacteur

*Les postes qui ne serviront pas au recrutement seront supprimés lors d'un prochain conseil.*

Le cas échéant, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique alinéa 2 : " Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code" ; En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sa rémunération sera définie en conseil municipal.

2- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

## **SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de voyage à Meschers pour les enfants scolarisés en CM1 et moyenne et grande section maternelle.

Le Maire propose au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Coopérative scolaire pour l'organisation de ce voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide du versement d'une subvention de 5000 € à la coopérative scolaire pour l'organisation du voyage de fin d'année.
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

## **GROUPEMENT DE COMMANDES - ACHATS PRODUITS PETROLIERS**

Madame le Maire informe le Conseil que Tulle Agglo, au vu du prix du carburant en forte hausse et dans l'idée de rationaliser les coûts, après un recensement à destination des communes membres, a décidé de lancer les accords-cadres portant sur la fourniture de carburant (gazole routier et non routier) dans le cadre d'un groupement de commande avec des communes volontaires.

La détermination du besoin par Commune sera effectuée en début d'année 2022.

Le groupement de commande permet de désigner un coordinateur qui facilitera la formalisation du besoin, et la procédure de consultation des entreprises, jusqu'à la notification. Tulle Agglo serait le coordonnateur du groupement.

La CAO du groupement serait celle du coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Valide le principe d'un groupement de commande pour la fourniture de carburants
- Valide le besoin ;
- Approuve le positionnement de Tulle agglo coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre Tulle agglo et les communes membres volontaires
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

## **INFORMATION : QUESTIONS DIVERSES**

- Organisation des élections présidentielles
- Point sur travaux en cours :
  - Plancher écoles : 2 offres lot maçonnerie – 2 offres lot peinture – 2 offres lot revêtement de sols – 1 offre en électricité – choix des entreprises Lundi 4 avril
  - Plateforme : information sur l'avancée des travaux
- Vente magasin PAUZET
- Réouverture du magasin Agri-mentation
- Fête de l'école : Vendredi 24 juin après la classe
- Réunion du Comité de pilotage 3centre bourg » : mercredi 6 avril à 17 h
- Interrogation sur avenir de l'IME
- Tulle Agglo : Xavier DURAND donne un compte rendu sur les travaux de l'Agglo.
- Prévoir une nouvelle campagne de stérilisation des chats
- Réunion du conseil municipal : affichage – intramuros – journaux et compte rendu sur le site internet
- Affaire SIMMONET : pas d'avancée
- Proposition d'Anthony MONTEIL de baptiser la plateforme « esplanade Flaschlanden » et de l'inaugurer pour les 10 ans du jumelage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.